



PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE

POUR LE PERSONNEL EN DÉBUT DE CARRIÈRE

.....

Énoncés :

La Commission scolaire des Draveurs reconnaît l'importance d'accorder une attention particulière aux nouveaux membres de son personnel et au développement continu des compétences de ceux-ci.

La commission scolaire favorise l'insertion professionnelle de l'ensemble de son personnel en début de carrière afin de permettre à une employée ou un employé, nouvellement en poste, de s'intégrer rapidement et efficacement dans son milieu de travail.

La commission scolaire met à la disposition de ses gestionnaires un guide pour accompagner leurs nouveaux employés et employées et ainsi favoriser le développement et l'épanouissement professionnel.

Objectifs :

Ce programme d'insertion professionnelle a pour but de :

- faciliter l'entrée en fonction dans une profession tant pour le personnel de soutien, professionnel, enseignant et d'encadrement;
- valoriser le rôle et la contribution des personnes au sein de la commission scolaire;
- favoriser une insertion harmonieuse en offrant de l'accompagnement aux employées et employés et en les soutenant en matière d'intégration et de développement continu, selon les besoins exprimés par ceux-ci et la commission scolaire;
- permettre au nouveau personnel d'enrichir et développer ses compétences professionnelles et de s'intégrer dans son milieu de travail.

Responsabilités :

La **Direction générale** favorise la mise en œuvre du programme d'insertion professionnelle.

Le **Service des ressources humaines** s'assure de faire connaître le programme et de rendre disponibles les différents outils. Il coordonne la consultation concernant les besoins en perfectionnement conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Le **Service des ressources éducatives** offre diverses activités de perfectionnement diversifiées et adaptées aux besoins, pour le personnel.

La **direction de l'unité administrative** doit s'assurer de mettre en œuvre le programme d'insertion professionnelle auprès de tout nouveau membre de son personnel.

Le **supérieur immédiat** assure les suivis nécessaires pour une insertion professionnelle réussie.

Le **nouveau membre du personnel** est le premier responsable de son insertion et de son développement professionnels et doit collaborer aux offres d'accompagnement.

Partenariat :

La commission scolaire entretient des liens avec divers partenaires liés de près à l'insertion professionnelle :

- la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la Table Éducation Outaouais;
- l'Université du Québec en Outaouais;
- le Carrefour National de l'Insertion Professionnelle en Enseignement (CNIPE);
- le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais;
- le Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (CSQ);
- le Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec.

Financement :

Le programme d'insertion professionnelle est financé par diverses sources :

- budgets de perfectionnement;
- mesures d'insertion professionnelle du personnel enseignant;
- ressources financières des unités administratives.

Moyens mis en place :

- accompagnement, organisé par le supérieur immédiat, aux personnes en situation d'apprentissage afin qu'elles puissent progresser dans le développement de leurs compétences;
- échange d'apprentissages et de pratiques par une personne d'expérience envers une personne en début de carrière;
- rencontre d'accueil pour le nouveau personnel enseignant;
- jumelage lors de l'entrée en fonction pour le transfert des connaissances;
- activités d'accueil dans les unités administratives;
- libération et accompagnement.

Outils disponibles :

Plusieurs outils sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire des Draveurs (www.csdraveurs.qc.ca), sous l'onglet *Service des ressources humaines* et *Service des ressources éducatives*, notamment :

- guide d'insertion professionnelle à l'intention des gestionnaires;
- guide du nouveau personnel;
- trousse d'accueil;
- formation continue et guide offerts par le Service des ressources éducatives.

Service des ressources humaines

16 août 2013